

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-CE43

présenté par  
M. Pupponi et M. Goua

-----

### ARTICLE 61

#### **Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

L'alinéa 11 est ainsi rédigé :

« 4° Au I de l'article L. 2531-13, après les mots : « d'euros », insérer les mots : « et à compter de 2016, à 290 millions d'euros. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à poursuivre la montée en puissance du Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) sur le même rythme que depuis 2012, soit une progression de 20 millions d'euros à 290 millions d'euros. Cette mesure est de nature à accentuer la dynamique de solidarité territoriale au sein de la région.